

Marseille, le 25/07/2023

Direction Générale
Mission inspection-contrôle-réclamations

Affaire suivie par : [REDACTED]
Tél. : [REDACTED]
Mail : [REDACTED]

Réf : IC-0723-7479-D
RAR : [REDACTED]
PJ : Tableau des mesures définitives

Le Directeur Général

à

Madame la Directrice
EHPAD Résidence de l'Arbois
256 avenue Jules Andraud
13880 VELAUX

Objet : Inspection EHPAD l'Arbois de Velaux - Notification des mesures définitives au terme de la procédure contradictoire

Votre établissement a fait l'objet d'une inspection inopinée sur site le mardi 11 avril 2023. Le rapport d'inspection accompagné du tableau des mesures envisagées vous a été notifié le 1^{er} juin 2023.

Dans le cadre de la phase contradictoire, vos éléments de réponse communiqués par courriels le 27 juin 2023 ont été analysés par mes services.

Il ressort de l'examen des documents produits que des mesures correctives ont été mises en œuvre afin d'améliorer la prise en charge des résidents. La procédure contradictoire est désormais clôturée. A ce stade de la procédure, 4 prescriptions et 8 recommandations vous sont notifiées dans le tableau annexé. Le délai de mise en œuvre de ces décisions court à compter de la notification de la présente.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, ces décisions sont susceptibles de faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la réception.

Le suivi des mesures administratives sera assuré par les inspecteurs de la délégation départementale des Bouches-du-Rhône de l'Agence Régionale de Santé. Je vous demande de leur adresser, aux différentes dates d'échéance, le tableau de suivi des mesures administratives complété par vos soins sous format Word et PDF, assorti des pièces justificatives, à l'adresse [REDACTED].

Je vous rappelle enfin que le rapport d'inspection et les décisions prises font partie des documents administratifs communicables aux tiers au sens des articles L311-1 et L300-2 du code des relations entre le public et l'administration.

